

Montreuil, le
10 NOV. 2022

**Note
aux opérateurs**

Objet : Dédouanement – Mise à jour de la fiche de procédure de secours pour le service de dédouanement en ligne Delta H7

Réf. : Fiche 8 Procédure de secours Delta H7 – version opérateurs du 2 novembre 2022.

La présente note apporte des modifications à la fiche 8 visée en référence qui décrit la procédure de secours du service de dédouanement en ligne Delta H7. Ces modifications sont surlignées dans le document.

Fiche 8 Procédure de secours Delta H7 – version services du 2 novembre 2022

- Dans l'encart introductif : ajout d'une remarque d'ordre général sur l'utilisation de la procédure de secours (page 1).
- Dans l'étape 2 – Le traitement des déclarations : dépôt et mainlevée
 - Dans la partie 1 – Dépôt :
 - Modifications portant sur les déclarations qui peuvent être déposées dans le cadre de la procédure de secours (type de déclaration supplémentaire et état de la déclaration) (page 1).
- Dans l'étape 3 – La réintégration des déclarations
 - Sur le délai : « préconisé » est remplacé par « demandé » (page 2).
 - Sur les conditions :
 - Suppression de la phrase suivante : « et de la date de dépôt des déclarations H7 sous forme de tableau, correspondant à la date réelle de dédouanement » ;
 - Remplacement de « si les marchandises ont été présentées en douane, les déclarations de reprise doivent être créées uniquement en mode validé et non plus en mode anticipé » par « déposer les déclarations en mode validé uniquement (donnée 11 02 000 000 « type de déclaration supplémentaire » valorisée avec « A » » (page 2) ;
 - Remplacement de « un message de notification d'état « reprise » contenant la liquidation (ou « crédit en attente », dans le cas d'un crédit d'enlèvement insuffisant) vous est alors renvoyé par Delta H7 » par « Vous recevez alors deux messages retour successifs de la douane : un

DGDDI
Sous-direction du commerce international
Bureau COMINT1 – Politique du dédouanement
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Cellule e-commerce
Courriel : dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr

Réf. : **220220**

message vous informant de l'état validé (VLD) de la déclaration et contenant la liquidation et un message vous informant du BAE immédiat. » (page 2) ;

- Suppression du dernier paragraphe.
- Sur les cas particuliers
 - Ajout de deux cas particuliers : « Les déclarations injectées dans Delta H7 demeurées sans message retour au moment de la panne informatique » et « Les déclarations à l'état validé au moment de la panne informatique » (page 3);
 - Modifications du cas particulier « Déclarations à l'état anticipé au moment de la panne informatique » (pages 3 et 4).
- Ajout d'un message d'alerte sur l'utilisation de la procédure de secours (page 4).
- Ajout d'un tableau récapitulatif des différents cas possibles (page 5).

Toute difficulté d'application devra être portée à l'attention de votre pôle d'action économique. En cas de dysfonctionnement technique, les opérateurs sont invités à effectuer une demande d'assistance en ligne via OLGA.


Le chef de bureau

Michel Baron